



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REUNION

7 avenue André Malraux
97705 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

Décision de délégation de signature à M. Patrick BOUCHIER, délégué départemental de l'action sociale du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat

Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale de La Réunion ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU la note n° 78020 du directeur de la comptabilité publique en date du 28 octobre 1991 relative aux modalités de gestion des crédits déconcentrés d'action sociale ;

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies d'avances et de recettes des organismes publics ;

VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2001 modifié par l'arrêté du 9 novembre 2007, instituant des régies d'avances auprès des directions départementales des services fiscaux pour le compte de la direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (action sociale) ;

VU l'arrêté ministériel du 15 janvier 2002 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale ;

VU le décret n° 2004-374 en date du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Michel LALANDE en qualité de Préfet de La Réunion ;

VU l'arrêté ministériel du 22 décembre 2004 portant nomination de M. Patrick BOUCHIER en qualité de délégué de l'action sociale des ministères économique et financier, pour le département de La Réunion ;

VU l'arrêté ministériel du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques de La Réunion ;

VU la décision du directeur général des finances publiques en date du 6 décembre 2010 portant nomination de M. Marc VAN-BELLE en qualité de directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques de La Réunion ;

VU l'arrêté de M. le Préfet de La Réunion en date du 17 décembre 2010 portant délégation de signature à M. Marc VAN-BELLE, administrateur des finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques de La Réunion ;

VU la nomenclature d'exécution du budget général de l'État au titre de la loi de finances pour 2010 ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Patrick BOUCHIER, délégué départemental de l'action sociale pour le département de La Réunion et en son absence, Mme Mechtilde RIVIERE, assistante de délégation, sont personnellement et individuellement habilités à signer tous les actes d'engagement juridique et à constater le service fait pour les dépenses du programme 218 « conduite et pilotage des politiques économique et financière » du budget opérationnel de programme « action sociale - hygiène et sécurité », de la sous-action 11 - action sociale (titres 2, 3, 5 et 7) et de la sous-action 12 - hygiène et sécurité - Prévention médicale (titres 3 et 5), **sauf en ce qui concerne les frais de déplacement du délégué, les aides pécuniaires et les prêts sociaux qui ne doivent être signés que par le délégué lui-même.**

Article 2

Cette autorisation ne confère pas à M. Patrick BOUCHIER, délégué départemental de l'action sociale du département de La Réunion, la qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 3

Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques de La Réunion et le délégué de l'action sociale pour le département de La Réunion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le directeur du pôle pilotage et ressources
de la direction régionale des finances
publiques de La Réunion.

Marc VAN-BELLE